

Salarié agricole qualifié en polyculture



> *La reconnaissance d'un métier*



Polyvalence

Traçabilité

Performance

Technicité



Savoir-faire



Qualité



Une qualification reconnue



Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) *Salarié agricole qualifié en polyculture* a été conçu par et pour les professionnels de l'agriculture.



Reconnue par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) en Agriculture, cette qualification répond à un double enjeu :



- Développer les compétences des salariés (conduite de tracteur, labour, semis, traitement...), leur autonomie, leur polyvalence (entretien des matériels et des bâtiments), leurs capacités d'adaptation (évolutions technologiques) et relationnelles ;



- Augmenter la performance des exploitations et des entreprises agricoles : maîtrise des technologies, adaptation au milieu naturel, qualité et traçabilité des produits, pratiques respectueuses de l'environnement, organisation du travail.



Sept modules de certification

> Quatre modules de certification communs

1	Travail du sol : déchaumage, labour, semis, binage, hersage, décompactage, désherbage mécanique...
2	Récolte : réglage et conduite de la machine (moissonneuse batteuse, arracheuse, andaineuse, ...), contrôle qualité, transport de la récolte...
3	Préparation et application de produits : fertilisation, traitement phytosanitaire, respect des procédures de sécurité individuelle et de protection de l'environnement...
4	Conduite et entretien du matériel : maintenance courante du tracteur, entretien et remisage des matériels et outils, conduite du tracteur attelé et des automoteurs...

> Trois modules de certification optionnels*

5	Conduite de chariots automoteurs et d'engins de chantier en sécurité : circulation et réalisation d'opérations de manutention en toute sécurité...
6	Stockage des récoltes : préparation de l'emplacement de stockage, vidange des remorques et bennes, surveillance de la ventilation...
7	Irrigation : installation et désinstallation du matériel, mise en route, surveillance, entretien, nettoyage et remisage du matériel...
8	Maintenance des bâtiments et des abords : travaux simples de maçonnerie, remplacement de composants électriques, travaux d'entretien extérieur (tonte, taille, plantation)...
9	Communication professionnelle : description de panne, prise de renseignement sur du nouveau matériel, produit ou technique, compte rendu d'activité...

**Chaque candidat au CQP Salarié agricole qualifié en polyculture doit choisir trois modules optionnels parmi les cinq proposés*



Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville : Téléphone :

Statut Salarié Demandeur d'emploi
 Autre, précisez

Pour les salariés en activité, nom et adresse de l'entreprise :

.....

.....

Niveau de formation

- Niveau I BAC +5
 Niveau II BAC +3
 Niveau III BAC +2
 Niveau IV BAC
 Niveau V BPA, BEPA, BEP, CAPA, CAP
 Niveau VI Fin de scolarité obligatoire

Diplôme obtenu le plus élevé :

.....

Certification professionnelle obtenue (CQP,RPP) :

.....

Expérience

Si vous avez trois années d'activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le CQP, vous pouvez bénéficier de la Validation des acquis de l'expérience* (VAE).

Souhaitez-vous recevoir un dossier de VAE ?

- OUI NON

Date et signature

* La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie du CQP Salarié agricole qualifié en polyculture à partir d'un dossier rempli par le candidat et suite à un entretien avec un jury de validation composé de professionnels (employeurs et salariés).

Bulletin de candidature

CQP

Salarié agricole qualifié en polyculture

Remplissez le verso de ce bulletin
de candidature et renvoyez-le par
courrier à la Commission paritaire
nationale de l'emploi (CPNE)
en Agriculture à l'adresse suivante :

CPNE en Agriculture

11, rue de la Baume

75008 Paris

mail : cpne@fnsea.fr



CQP mode d'emploi

> A qui s'adresse le CQP ?

- Aux salariés.
- Aux jeunes âgés de 16 à 25 ans à leur sortie du système scolaire.
- Aux demandeurs d'emploi.

> Comment l'obtenir ?

Le CQP *Salarié agricole qualifié en polyculture* est délivré par un jury de professionnels selon trois modalités :

- au terme d'un parcours de formation sanctionné par des épreuves d'évaluation,
- par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier de trois années d'activité en rapport avec le CQP,
- en combinant VAE et parcours de formation.

> Quelles sont les modalités de financement ?

Le CQP *Salarié agricole qualifié en polyculture* peut être financé dans le cadre des différents dispositifs gérés par le FAFSEA : plan de formation, Congé individuel de formation (CIF), période de professionnalisation, Droit individuel à la formation (DIF), contrat de professionnalisation.

> Pour en savoir +

Contactez votre délégation régionale du FAFSEA dont les coordonnées sont disponibles au 01 70 38 38 38 ou sur le site Internet **www.fafsea.com**, espace *Contacts régionaux*.



Fonds national d'Assurance
Formation des Salariés
des Exploitations et
entreprises Agricoles